

COMMUNE DE CRISOLLES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 A 19 HEURES

L'an deux mille vingt-six le vingt et un Mars à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L-2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Crisolles, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, le Maire.

Étaient présents :

<input checked="" type="checkbox"/> RODRIGUES Jean-Manuel	<input checked="" type="checkbox"/> BAROYER Hervé	<input checked="" type="checkbox"/> LESSERTISSEUR Barbara
<input checked="" type="checkbox"/> MERLIER Christian	<input type="checkbox"/> IVENS Josette	<input type="checkbox"/> BARBET Audrey
<input checked="" type="checkbox"/> TOUCHON-PERRY Tiphaine	<input checked="" type="checkbox"/> DELANEF Gérard	<input checked="" type="checkbox"/> LUTON Marie
<input checked="" type="checkbox"/> MAIA DA SILVA Hugo	<input checked="" type="checkbox"/> GRONNIER David	<input checked="" type="checkbox"/> MADEJ Calixte
<input checked="" type="checkbox"/> HARCHAOUI Gérard	<input checked="" type="checkbox"/> REMY Cécile	<input checked="" type="checkbox"/> GRAVIER Lucie

Absent(s) ayant donné procuration :

- Josette IVENS donne pouvoir Cécile REMY
- Audrey BARBET donne pouvoir à Gérard DELANEF

Absent (s) non excusé (s) :

-
-

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de MR HARCHAOUI Gérard, le doyen des membres présents du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Tiphaine TOUCHON-PERRY est nommée secrétaire de séance par le conseil municipal (art L.2121-15 du CGCT°)

DELIBERATION 06-2026: ELECTION DU MAIRE

Le 15 Mars 2026 a eu lieu le 1^{er} tour des élections municipales, 15 candidats se sont présentés et ont été élus : Jean-Manuel RODRIGUES, Christian MERLIER, Tiphaine TOUCHON-PERRY, Hugo MAIA DA SILVA, Gérard HARCHAOUI, Hervé BAROYER, Josette IVENS, Gérard DELANEF, David GRONNIER, Cécile REMY, Barbara LESSERTISSEUR, Audrey BARBET, Marie LUTON, Calixte MADEJ, Lucie GRAVIER.

COMMUNE DE CRISOLLES



En tant que doyen de l'assemblée, MR Gérard HARCHAOUI a fait l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a fait la lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « **il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointés élus parmi les membres du Conseil Municipal** ».

L'article L 2122-4 dispose que « **le Maire et les Adjointés sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres : Jean-Manuel RODRIGUES, Christian MERLIER, Tiphaine TOUCHON-PERRY, Hugo MAIA DA SILVA, Gérard HARCHAOUI, Hervé BAROYER, Josette IVENS, Gérard DELANEF, David GRONNIER, Cécile REMY, Barbara LESSERTISSEUR, Audrey BARBET, Marie LUTON, Calixte MADEJ, Lucie GRAVIER.**

L'article L 2122-7 dispose que « **le Maire et les Adjointés sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue** ». Il ajoute que « **si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu** ».

Le conseil municipal a désigné deux volontaires comme assesseurs : Mme Marie LUTON et Mr Hugo MAIA DA SILVA

Qui ont acceptés de constituer le bureau.

Y a t il des candidats pour le poste de Maire

J'enregistre la candidature de Mr Jean-Manuel RODRIGUES et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Mr Gérard HARCHAOUI proclame les résultats du premier tour :

- * nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
- * nombre de bulletins nuls ou assimilés :3
- * suffrages exprimés :12
- * majorité requise :

Mr Jean-Manuel RODRIGUES a obtenu 12 voix

Mr Jean-Manuel ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Mr le Maire prend la présidence et remercie l'assemblée.
CHARGE Le Maire de l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre.

DELIBERATION 07-2026 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Mr Jean-Manuel RODRIGUES, élu Maire en application de l'article L.212-17 du CGCT, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L ;2122-1 et L.2122-2 du CGCT la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panache ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il vous est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par

14 voix : Pour, et 1 Abstention, 0 voix contre

De faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

Nous allons procéder à l'élection des adjoints :

Conformément aux nouvelles modalités de scrutin, les adjoints sont élus par liste de candidats

Je fais donc appel à candidature :

Mr MERLIER Christian propose une liste de trois adjoints, pas d'autre liste

Les élections sont ouvertes, à l'appel de chaque conseiller procédant au vote, les résultats sont les suivants :

Votants :15

Blancs et nuls :2

Suffrages exprimés :13

Liste MERLIER CHRISTIAN :13

Sont donc proclamés élus ;

MERLIER CHRISTIAN premier adjoint

TOUCHON-PERRY Tiphaine deuxième adjoint

COMMUNE DE CRISOLLES



MAÏA DA SILVA Hugo troisième adjoint

Lecture de LA CHARTE DE L'ELU LOCAL.

Mr le Maire, Jean-Manuel RODRIGUES, décide d'ajourner à une date ultérieure les délibérations suivantes :

- la délibération N° 08-2026 : délégation du Conseil municipal au Maire
- la délibération N° 09-2026 : élection des conseillers communautaires
- la délibération N° 10-2026 : nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant SEZEO
- la délibération N° 11-2026 : nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant SEEN
- la délibération N° 12-2026 : nomination de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

La remise des clefs de la mairie de MR DELANEF et de MR POREÉ DE BREIL a été faite.

MR HARCHAOUI rendra les clefs ultérieurement

Fin de la séance à 19H47

**Le secrétaire de séance
Tiphaine TOUCHON-PERRY**

**Le Maire
Jean-Manuel RODRIGUES**

